

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1254 12 octobre 1953

n° 1254 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 octobre 1953

Numéro JO
n° 13 du 01/11/1953

Date du numéro
1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Mme Fruchart, dame-employée auxiliaire 2e catégorie, en service à la Direction du Port, est rayée des cadres du personnel auxiliaire, pour compression d'effectif, pour compter du 12 octobre 1953. Mme Fruchart aura droit, sur les fonds du budget local, à une indemnité égale à un mois et demi de sa rémunération.